

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026
COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte-rendu : commissions et syndicats
- Travaux : compte-rendu des travaux réalisés
- Travaux : étude des projets et des devis en cours
- Eure-et-Loir Ingénierie : prestation de conseil financier, analyse prospective
- Compte financier unique 2025
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2026
- Budget primitif 2026
- Finances : fongibilité des crédits au 1er janvier 2026 (M57)
- Tarifs communaux 2026
- Sortie annuelle des jeunes : choix du parc, participation financière
- Emplois saisonniers : création de 2 postes non permanents pour la période estivale 2026
- Territoires Energie : nomination d'un suppléant
- Salle des fêtes : demandes de prêts
- Questions diverses

Le lundi 27 avril 2026 les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, M. Godefroy D'HARCOURT, M. Pascal LENOIR, Mme Clarisse ABITBOL, Mme Sabine RAFIDIMANANA, M. Roland PETIT, Mme Céline COLSON, M. Alain FATOU, Mme Nicole BERTHOUMIEU, M. Philippe MANGOLD et M. Sébastien DARSIN.

Mme Claudine ABHERVE, M. Didier LE BARS, Mme Véronique SOLER et Mme Catherine MARIE sont absents et ont donné respectivement pouvoir à M. Roland PETIT, M. Jean-Noël MARIE, M. Pascal LENOIR et Mme Nicole BERTHOUMIEU.

La séance débute à 19h00.

A l'unanimité, M Roland PETIT est nommé en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

Eglise : M. Philippe MANGOLD informe que l'horloge de l'Eglise est à nouveau en fonctionnement. Les derniers réglages sont en cours.

S.E.M. LE CADUCEE : Lors du conseil d'administration du 14 avril dernier, M. Godefroy D'HARCOURT a été nommé président de la S.E.M. :

- Les comptes sont équilibrés,
- Des travaux de rénovation pour les pièces situées à l'étage de la maison médicale sont à prévoir,
- L'assemblée générale aura lieu le 23 ou le 26 juin prochain.

SIRP : M. Roland PETIT informe que des travaux de plomberie ont été réalisés ainsi que des remplacements de néons par des LED. Le portail de l'école est réparé.

TRAVAUX : COMPTE RENDU DES TRAVAUX REALISES

La commission travaux s'est réunie le vendredi 24 avril dernier en présence de M. Pascal LENOIR, M. Alain FATOU, M. Philippe MANGOLD et M. Sébastien DARSIN :

Travaux réalisés, en cours, et à venir :

- Le déplacement du passage piéton avenue de l'abbaye est réalisé. Il reste à finaliser l'enrobé rouge à poser et le marquage au sol,
- La rénovation de la plomberie « 39 Grande Rue » est terminée. L'entreprise reviendra avec une mini-pelle pour inspecter la cour qui est régulièrement inondée,
- Concernant le logement communal, l'enduit sous escalier est terminé,
- La réfection de l'abri de bus cavée de Houdan est validée.

Travaux : les priorités

- La pose d'un garde-corps au cimetière près du columbarium d'une longueur de 14 mètres est à envisager. Les Ateliers de Coulombs proposent un devis d'un montant de 5 494,20 euros TTC. C'est un organe de sécurité, les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis et la réalisation des travaux,
- La réfection du chemin « côte à Ratapoi » est à prévoir. L'objectif est de prévoir tous les ans, la remise en état d'un chemin. 2 devis sont parvenus en Mairie. La réfection sera réalisée sur les 52 mètres appartenant à la commune, le reste étant situé à Bréchamps. Les membres du conseil retiennent à l'unanimité, le devis de la société POLVE d'un montant de 5 579.40 euros TTC,
- Pour la toiture de la cuisine de la salle des fêtes, des travaux sont à prévoir. Les couvertures SOLIS ont fait parvenir un devis d'un montant de 6 115,20

euros TTC. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité, le devis transmis.

Travaux : à prévoir :

- La société Her'vert a fait parvenir un devis pour des travaux d'élagage. M. Pascal LENOIR a demandé la possibilité d'avoir un contrat annuel ou pluriannuel pour l'ensemble des travaux d'élagage, qui ne peuvent pas être réalisés en régie.
- Films sur les skydoms de la salle des fêtes : 2 devis sont parvenus en Mairie
- Limitateur de son au sein de la salle des fêtes : 1 devis est parvenu en Mairie, en attente d'un second.
- Abri de bus à Chandelles : compte tenu de la fin des travaux de voirie, M. Pascal LENOIR va demander une réactualisation du devis.
- Le changement des fenêtres de la salle du billard est à prévoir.
- Pont situé rue de Sully : la commune est en attente du diagnostic des plongeurs.
- Chaises de la salle des fêtes : leur remplacement est à prévoir.
- Parquet de la salle des fêtes 250 m² : des entreprises ont été sollicitées.
- Parking de la Mairie : M. Desvaux de la société DECID a fait parvenir une ébauche d'aménagement à étudier.
- Parking rue de Beulant : une réunion est à prévoir avec le propriétaire.
- Réfection du chemin des plantes.
- Rénovation des combles de la Mairie et de la toiture.
- Serre communale : M. Le Maire souhaite que l'on demande aux habitants de Coulombs s'ils pourraient être intéressés.
- Le préfabriqué : afin d'analyser son avenir, en parallèle, une visite de la propriété communale située rue des remparts est prévue le 22 mai prochain.
- Pose d'une poubelle de l'abri de bus à Chandelles : M. Pascal LENOIR propose que la commission embellissement de la commune gère le projet.

EURE-ET-LOIR INGENIERIE : PRESTATION DE CONSEIL FINANCIER, ANALYSE PROSPECTIVE

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil de la mission de conseil financier proposé par Eure-et-Loir Ingénierie aux communes de moins de 1 500 habitants. Cette mission a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier tels que : accompagnement global d'un projet, impact pluriannuel d'investissements, analyse prospective, élaboration d'outils d'aide à la décision, gestion de la dette ou encore la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

La mission s'organise de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre pour recueillir l'expression des besoins, projets
- Phase d'étude des documents transmis par la commune
- Le rendu : document de synthèse remis à la collectivité

La commune étant déjà adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie par le biais de ELI qui est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme, il est préconisé que le coût de cette prestation est à compter du 1^{er} janvier 2026 de 0.15% des recettes réelles de fonctionnement du dernier compte financier unique voté par la commune soit un montant de 1 668.13 euros.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la proposition d'Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la prestation de conseil financier et s'engage à verser le coût de la prestation d'un montant de 1 668.13 euros.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Le Maire se retire,

En l'absence de Mme Catherine MARIE, M. Roland PETIT expose le compte financier unique 2025 qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

M. Roland PETIT informe que ce document est transmis par la Trésorerie.

Résultat de l'exercice 2025 : investissement : 705 994,07 euros
Fonctionnement : 167 061.75 euros

Résultat de l'exercice 2024 : investissement : -102 935.49 euros
Fonctionnement : 654 003.74 euros

Résultat de clôture 2025 : investissement : 603 058.58 euros
Fonctionnement : 167 061.75 euros

Soit un résultat de clôture total de : 710 120.33 euros

Le maire n'ayant pas pris part au vote, les membres du conseil approuvent à la majorité le Compte Financier Unique 2025.

AFFECTATION DES RESULTATS

M. Le Maire revient et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 167 061.75€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2026, la somme de 85 502.60€.

A la ligne 001 du Budget primitif 2026, correspondant à l'excédent reporté la somme de 603 058.58€

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2026, correspondant à l'excédent reporté, soit la somme de 81 559.15€

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats.

TAUX D'IMPOSITION 2026

M. Le Maire propose de ne pas augmenter la part communale et ce pour la 19^{ème} année.

A noter : le taux de référence de foncier bâti inclut la redescende de la part départementale de foncier bâti.

Taxe foncier bâti 2026 (TFB) : 37,95%

Taxe foncière non bâti 2026 (TFNB) : 25,86%

Taxe habitation 2025 (2026) : 9,69%

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2026, ce sera la dix-neuvième année sans augmentation des impôts communaux.

BUDGET PRIMITIF 2026

En l'absence de Mme Catherine MARIE, M. Le Maire rapporte une remarque de celle-ci : la subvention attribuée à l'association de la Médiathèque à la demande de Mme Véronique SOLER d'un montant de 2 500 euros est à titre exceptionnel pour l'année 2026. Les membres du conseil sont d'accord sur ce point.

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses et recettes s'élève à 941 501.70€

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1 464 901.92€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le budget primitif de 2026.

FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS
AU 1ER JANVIER 2026 (M57)

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-02-05 du conseil municipal en date du 1er février 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'application de la fongibilité des crédits au 1^{er} janvier 2026.

TARIFS COMMUNAUX 2025

Les membres du conseil votent à l'unanimité le maintien du montant des tarifs 2025, sans augmentation pour l'année 2026.

SORTIE ANNUELLE DES JEUNES : CHOIX DU PARC,
PARTICIPATION FINANCIERE

Mme Claudine ABHERVÉ a sollicité 2 sociétés de transports afin d'organiser la sortie annuelle des jeunes de Coulombs.

Cette année la destination retenue est le parc Astérix. La sortie aura lieu le samedi 30 mai 2026.

LES CARS LECUYER sont retenus, devis le moins disant. Le coût estimé de la journée s'élèvera à 5 076 euros (transport et billetterie inclus) pour 53 enfants et 10 accompagnateurs. Le devis est voté à l'unanimité.

La proposition de la participation financière des familles est :

- Pour le 1^{er} enfant : 25 euros
- Pour le second : 15 euros
- Pour le 3^{ème} et plus : 10 euros par enfant

Les membres du conseil votent à l'unanimité les montants des participations des familles.

EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2026

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes non permanents d'emplois saisonniers, pour cet été, afin d'améliorer l'entretien de la commune (espaces publics, voiries et chemins, espaces verts, travaux de peinture). Les candidats devront être munis idéalement du permis B.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la création de 2 postes d'emplois saisonniers.

TERRITOIRES ENERGIE : NOMINATION D'UN SUPPLEANT

Il convient de désigner un nouveau suppléant pour représenter la commune au syndicat Territoires Energie.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal votent à l'unanimité :

- Suppléant : M. Philippe MANGOLD

M. Didier LE BARS reste titulaire

SALLE DES FETES : DEMANDES DE PRETS

Aucune demande n'est parvenue en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à des demandes de riverains, Mme Sabine RAFIDIMANANA propose le nettoyage du chemin de l'abreuvoir.

Mme Sabine RAFIDIMANANA signale que le portail du service technique reste ouvert toute la journée. Pour éviter les vols serait-il possible de le fermer ?

M. Sébastien DARSIN informe qu'un mur situé 18 grande rue semble « pencher ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

